

## Protocole sanitaire « lancer des poids de mer »

Ce document a pour but de définir la manière de pratiquer l'activité du lancer des poids de mer en appliquant les mesures sanitaires permettant de procéder sans risque. Il est également une annexe du règlement fédéral en vigueur et est constitué des règles applicables au contexte COVID.

La fédération conseille de poursuivre pendant un long moment encore l'application stricte des mesures qui suivent même dans le cas de certains allègements.

### ***Inscriptions***

Les inscriptions concernant une participation se feront obligatoirement par voie électronique au travers du moyen mis en place par l'organisateur.

### ***Tirage au sort***

Effectué en avance de la compétition l'ordre de passage sera envoyé électroniquement par l'organisateur.

### ***Masque***

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes durant toute la manifestation. Seul dans l'aire de lancer le lanceur pourra s'il le désire l'enlever pour l'exécution du geste. Dès le lancer réalisé il devra le remettre.

L'organisation tiendra à disposition en plusieurs points du gel hydro alcoolique à disposition des sportifs, de même il possèdera des masques en cas d'oubli ou de perte de celui-ci par le sportif.

### ***Contrôle de la licence***

Lors de son premier passage dans l'aire de lancer le compétiteur présentera au commissaire chargé de l'appel la licence en vigueur validée par son médecin.

### ***Restauration et buvette***

Aucune restauration ni boisson ne seront délivrées par l'organisation.

### ***Contrôle du diamètre du fil***

Il sera effectué à discrétion par le commissaire chargé du contrôle, canne posée sur le râtelier d'attente une fois le lancer effectué sans la proximité du lanceur.

### ***Plombs***

Les plombs utilisés s'ils sont mis à disposition par l'organisation auront fait l'objet d'une désinfection au gel hydro alcoolique.

## ***Déroulement et mise en place du site***

Les postes de montage du matériel seront disposés en arrière à la distance de sécurité réglementaire et espacés d'au moins 3 mètres.

Le commissaire appelle les lanceurs, 3 au maximum dans la file d'attente, espacés de 3 mètres.

Un couloir d'accès à la zone de lancer sera matérialisé.

Une fois le lancer terminé le lanceur dépose sa canne sur le râtelier, lors de son trajet retour il ne peut croiser le cheminement de lanceurs en attente. De même lors d'une casse matérielle le lanceur devra quitter l'aire de lancer par un autre cheminement que celui par lequel il est arrivé et ne pourra croiser d'autres lanceurs.

## ***Série de lancer***

Le nombre de lanceurs d'une série sera adapté par l'organisateur en préservant à chaque fois une distanciation significative.

## ***Relevé des distances***

Il est effectué conformément au règlement fédéral en vigueur en réduisant au maximum les commissaires chargés des mesures avec interdiction complète au lanceur d'être présent.

## ***Diffusion des performances***

Elles pourront être données oralement, un mégaphone est recommandé afin de tenir les distances les plus grandes possibles. Un compte rendu des performances sera rapidement envoyé aux lanceurs et diffusé sur les sites et réseaux choisis par l'organisateur.

La fédération FFPS  
Le 25 février 2021  
P.O Morga Patrick

